

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**PREAVIS No 02-2010**

**concernant la gestion et les comptes 2009  
de la Communauté intercommunale  
d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Date pour la séance de commission intercommunale de gestion :

le 28 avril 2010

St-Légier-La Chiésaz, le 8 mars 2010

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 110 et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1987 et regroupe les dix communes de la Riviera.

Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements), selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des communes. Ces contributions ont été fixées pour 2009 à CHF 5.-- par habitant, lors de l'adoption du budget 2009 par les conseils communaux dans le courant de décembre 2008.

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2009 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2009
- ⇒ Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Annexes : Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2009  
Comptes 2009

Municipal délégué : M. de Gautard, Syndic

# **CIEHL      COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN**

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009**

### **HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT**

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

#### **Conseil administratif (CA)**

La CIEHL est gérée par un CA désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. La composition du conseil est la suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>
Blonay	Henri Mérinat
Chardonne	Serge Jacquin
Corseaux	Gaston Barman
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Genton
Montreux	Pierre Salvi
St-Légier-La Chiésaz	Jean de Gautard
La Tour-de-Peilz	Nicole Rimella
Vevey	Laurent Ballif
Veytaux	Christine Chevalley

#### Présidence et vice-présidence

Basée sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2009 : présidence par Mme Rimella, syndic de La Tour-de-Peilz  
vice-présidence par M. Ballif, syndic de Vevey
- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009 : présidence par M. Ballif, syndic de Vevey  
vice-présidence par Mme Chevalley, syndique de Veytaux

#### **Commission intercommunale de gestion**

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

#### Présidence et rapport

Basés sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2009 : président, M. Patrice Wenger, conseiller communal à La Tour-de-Peilz  
rapporteur, M. Richard Sendra, conseiller communal à La Tour-de-Peilz
- Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009 : président, M. Vincent Matthys, conseiller communal à Vevey  
rapporteur, Mme Marie-Catherine Destraz, conseillère communale à Vevey

## ACTIVITÉS 2009

Le CA s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année écoulée. Outre le traitement des affaires courantes (comptes, budget), le CA s'est principalement penché sur le projet d'agglomération Riviera "transports et urbanisation"<sup>1</sup> et, dans une moindre mesure, sur l'étude de faisabilité d'une fusion des communes de la Riviera.

### Projet d'agglomération "transports et urbanisation" : pré-étude et suite

Rappelons en préambule que la pré-étude a démarré en 2008, suite à l'adoption du budget 2008 de la CIEHL par les 10 conseils communaux, consacrant un montant de Fr. 100'000.- à la pré-étude du projet d'agglomération transports et urbanisation (T/U). Le périmètre, centré au départ sur les 10 communes de la Riviera, a été élargi à l'ensemble du périmètre défini par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui inclut également trois communes du secteur du Haut-Lac (Noville, Rennaz, Villeneuve) et cinq communes de la Veveyse fribourgeoise (Attalens, Bossonens, Châtel-St-Denis, Granges et Remaufens), répondant ainsi aux vœux du Canton de Vaud et de la Confédération.

Comme déjà mentionné dans le rapport d'activités 2008, le 1<sup>er</sup> semestre 2008 a été consacré au lancement de la pré-étude et le 2<sup>nd</sup> semestre, à l'élaboration des trois 1<sup>ères</sup> phases de la pré-étude, soit : constats / diagnostics, potentiels du territoire et enjeux. Ces éléments ont été présentés aux différents partenaires (représentants des municipalités, responsables techniques des communes, représentants des services cantonaux VD-FR et de la Confédération), lors d'un atelier qui s'est déroulé le 28 octobre 2008.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2009, quant à lui, a été consacré à la poursuite et à la finalisation de la pré-étude, sous forme d'un rapport et ses annexes. Les mandataires ont présenté les résultats de la pré-étude au cours d'un atelier en mai 2009, réunissant les mêmes partenaires que lors de l'atelier d'octobre 2008. Ils ont également été présentés lors du Forum des Municipalités du 30 juin 2009, élargi à cette occasion aux municipalités du Haut-Lac et de la Veveyse fribourgeoise. Sur la base du rapport de pré-étude et ses annexes, ainsi que d'un questionnaire d'aide à la décision élaboré par le SAI, toutes les autorités (18 municipalités, Cantons de Vaud et Fribourg, Confédération) ont été consultées au début de l'été 2009.

Selon le calendrier initialement prévu, une communication spécifique portant sur les résultats de la pré-étude et de la consultation des autorités était programmée au début de l'automne 2009, afin de rendre public le travail effectué jusque-là.

Toutefois, les réponses tardives de certaines autorités cumulées avec une forte réaction d'une délégation du Conseil d'Etat (CE) sur l'une des hypothèses de développement concernant l'implantation du futur hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (secteur du Haut-Lac), ont eu pour conséquence de remettre en cause le processus de communication

---

<sup>1</sup> Le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social. Dans le cadre des projets d'agglomération "transports et urbanisation", il est possible, sous réserve de diverses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Le projet d'agglomération "transports-urbanisation" se différencie du projet-modèle "agglomération Vevey-Montreux-Riviera" qui, lui, traite des aspects politiques et institutionnels des collaborations intercommunales.

officielle d'une part, et la conduite politique et technique du projet d'agglomération, assurée jusque-là par la Riviera, d'autre part.

Les 10 municipalités de la Riviera ont en effet pris conscience des enjeux majeurs cantonaux et supra-cantonaux situés dans le secteur du Haut-Lac et par voie de conséquence, que la Riviera n'était pas légitimée, tant d'un point de vue politique que technique, à assurer la conduite de l'étude du projet d'agglomération T/U.

Fort de ce constat, la Riviera a clairement fait part au Canton de Vaud, par écrit et à deux reprises, de son intention de poursuivre le projet d'agglomération, mais à titre de partenaire et non plus comme porteur de projet, laissant ledit Canton reprendre la conduite politique et technique de ce projet. Tous les partenaires concernés en ont été informés.

Au final, le projet d'agglomération T/U n'a pas pu démarrer comme initialement prévu à la fin de l'automne 2009, faute d'une réponse du Canton de VD. Ceci étant, les municipalités de la Riviera ont souhaité poursuivre le travail, afin de ne pas prêter les chances de lancer rapidement l'étude du projet d'agglomération T/U. A cet effet, le SAI s'est attelé à la préparation de la procédure de marchés publics et en parallèle, le CA portait au budget 2010 de la CIEHL un montant de Fr. 250'000.-, permettant à la Riviera d'assurer sa participation au financement de l'étude du projet d'agglomération.

#### Etude de faisabilité d'une fusion des 10 communes de la Riviera

Dans sa séance d'octobre 2009, le CA de la CIEHL a fait le point sur la position des municipalités quant au lancement d'une étude de faisabilité de la fusion des 10 communes. Si toutes ont accepté le principe de lancer une telle étude, dont le financement devrait se faire dans le cadre de la CIEHL, le projet d'agglomération T/U reste toutefois prioritaire pour la majorité. Le CA a prévu de déposer un préavis relatif au financement d'une étude de faisabilité sur la fusion des 10 communes, courant 2010.

Dans l'intervalle, le CA a décidé de rédiger une note d'information sur ce sujet, rappelant la chronologie de ce projet et ses perspectives. Le président du CA s'est chargé de la rédaction de cette note, qui a été transmise à tous les membres du CA de la CIEHL, en vue de sa diffusion dans les conseils communaux de la Riviera.

#### Comptes et budget

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 6 mai 2009 pour l'examen des comptes 2008 et le 28 octobre 2009 pour l'examen du budget 2010. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. En l'occurrence, c'est le projet d'agglomération qui a plus particulièrement fait l'objet de discussions.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2008 et le budget 2010 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

### **COMPTES 2009**

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2008, ont atteint le montant de Fr. 367'115.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 23'058.41, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 390'173.41.

D'autre part, le service des finances de la ville de Vevey a examiné diverses possibilités pour un meilleur rendement. Sur ses conseils, le CA a accepté de bloquer une partie des avoirs de la CIEHL, en l'occurrence Fr. 2'000'000.- sur une période de deux ans, afin de bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt (1,5 % au lieu de 0,5 %). Ceci ne devrait toutefois pas empêcher d'assurer les projets en cours et à venir sur le plan des liquidités nécessaires.

En outre, les charges relatives à la pré-étude du projet d'agglomération "transports et urbanisation" s'élèvent pour 2009 à un total de Fr. 11'405.95. Au final, les coûts totaux 2008 et 2009 relatifs à la pré-étude du projet d'agglomération s'élèvent à Fr. 116'042.90.

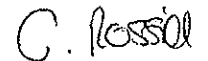
Les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales sont quant à eux de Fr. 6'040.40.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 19'912.52, le résultat net de l'exercice 2009 est de Fr. 370'260.89. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2009 est de Fr. 2'168'964.94.

Au nom du Conseil administratif



Laurent Ballif  
Président  
Syndic de Vevey



Colette Rossier  
Cheffe du Service des affaires  
intercommunales de la Riviera

Annexe : Comptes 2009

Vevey, le 3 mars 2010 SAI / CRO/SK/LMS/nc

## Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31 décembre	COMPTES 2009	COMPTES 2008	
<b><u>ACTIF</u></b>			
BCV compte no 782.880.2 - compte courant	5'619.35	12'441.30	
BCV compte no 595.150.0 - compte placement	149'636.90	60'177.55	
CER compte no A9000.75.99 - compte courant	202.55		
Titres et placements	2'000'000.00	1'740'000.00	
Impôt anticipé à récupérer	17'379.89	5'127.95	
Intérêt couru sur compte à terme fixe	2'166.65	28'765.10	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2'175'005.34</b>	<b>1'846'511.90</b>	
<b><u>PASSIF</u></b>			
Facture à payer	6'040.40	7'807.85	
Provision pré-étude projet d'agglomération (report crédit)	-	40'000.00	
	<b>6'040.40</b>	<b>47'807.85</b>	
<b>Fonds propres</b>			
Capital au 1er janvier	1'798'704.05	1'507'830.76	
Résultat de l'exercice	370'260.89	290'873.29	
<b>Capital au 31 décembre</b>	<b>2'168'964.94</b>	<b>1'798'704.05</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2'175'005.34</b>	<b>1'846'511.90</b>	
Compte d'exploitation au 31 décembre	BUDGET 2009	COMPTES 2009	COMPTES 2008
<b><u>PRODUITS</u></b>			
Revenus des capitaux	45'000	23'058.41	42'310.11
Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	358'780	367'115.00	358'780.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>403'780</b>	<b>390'173.41</b>	<b>401'090.11</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Frais bancaires	-	2'466.17	57.87
Frais de secrétariat et de fonctionnement	7'000	6'040.40	5'522.00
Pré-étude projet d'agglomération	150'000	11'405.95	104'636.95
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>157'000</b>	<b>19'912.52</b>	<b>110'216.82</b>
<b>RESULTAT = Bénéfice de l'exercice</b>	<b>246'780</b>	<b>370'260.89</b>	<b>290'873.29</b>

Vevey, le 28 février 2010